

Ces modalités sont définitives et ne peuvent pas être modifiées en cours d'année universitaire

Licence 2 - STAPS - Portail

Responsable(s) : Pascale Jully Lotz

Règles applicables à la formation

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Nombre d'inscription

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1^{ère} année du diplôme.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du responsable pédagogique d'année.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte.

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Pour toute inscription pédagogique, il est obligatoire de remettre un certificat médical préalable à la pratique intensive de toutes activités physiques, sportives et artistiques, même si l'étudiant a déjà validé les enseignements pratiques. Ce certificat daté de moins de 3 mois sera valide durant 3 années universitaires.

En cas de manquement à cette règle, l'étudiant ne sera pas autorisé à se présenter aux cours pratiques comme théoriques. Cela sera considéré comme une absence injustifiée.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de la mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- **Aménagement des horaires d'enseignement** : possibilité de changement de groupe de TD de manière ponctuelle ou définitive.
- **Dispense d'assiduité** : la dispense d'assiduité aux enseignements de TD peut être ponctuelle, partielle ou totale en fonction des contraintes liées à certaines activités.
- **Attribution d'un régime long d'études** : l'étudiant pourra bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions.

- **Aménagement du Contrôle continu** : l'étudiant peut bénéficier d'un aménagement des épreuves de contrôle continu (examens regroupés à la fin de l'enseignement en distanciel ou présentiel pouvant être de nature et durée différentes).
- **Régime spécifique de conservation des notes** : dans le cadre d'une demande de dérogation au sein des formations Licence de la Faculté des sciences du sport, les notes égales ou supérieures à 10/20 obtenues à des matières dans des UE non acquises seront conservées d'une année sur l'autre.
- **Sessions spéciales d'examen** : en cas d'absence justifiée, l'étudiant se verra proposer une épreuve de substitution dont les modalités d'évaluation peuvent être différentes.

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Un contrat pédagogique est mis en place pour les étudiants redoublants, du dispositif "OUI-SI" et demandeurs du RSE (Régime spéciale d'études).

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

- Un étudiant absent dans une matière (hors examen) sans un motif valable sera sanctionné par un zéro sur vingt à cette matière à condition d'avoir participé à plus de 50% des TD ; sans cette dernière condition, l'étudiant sera sanctionné par un ABI.
- Pratiques sportives : Les étudiants ne pouvant pas pratiquer sur au moins 50% des TD, pour des raisons médicales (avec justificatif), seront notés sur la base d'un "dossier blessé" : <https://f3s.unistra.fr/vie-etudiante/sante-et-infirmerie/dispenses#c25145> (*Rubrique NOTATION DES ETUDIANTS BLESSES EN APSA : POLYVALENCES ET OPTIONS*)
- La présence en cours d'un étudiant blessé est obligatoire si son état physique le permet, tant en cours de pratique que de théorie.
- L'étudiant relevant du RSE (Régime spécial d'études) peut être dispensé d'assiduité (sous conditions) ; toute dispense devra être formalisée via le formulaire de demande de RSE.
- Tests BCPE (bases de la condition physique et de l'entraînement) : en cas de dispense à ces épreuves (examen sans convocation), la note sera neutralisée.
- Il est possible d'obtenir une dispense partielle précisant les sports contre-indiqués selon les parties du corps sollicitées.

Modalités d'accès et de progression en licence

La formation est organisée en année, semestres, et UE.

Cette formation ne comprend pas de blocs de compétences.

Une note moyenne à l'année égale ou supérieure à 10 permet à l'étudiant la validation et l'accès à l'année supérieure.

Toutefois, un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres, est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire. Une commission pédagogique en accord avec les responsables pédagogiques de chaque année déterminera le volume global de crédits ECTS faisant l'objet de son contrat pédagogique.

Par dérogation aux principes énoncés ci-dessus, l'étudiant n'ayant pas validé son année peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Dans ce cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 ECTS par semestre. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre.

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en troisième année s'il n'a pas validé la première année de la formation.

Validation d'acquis

Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

Mise en situation professionnelle

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

En alternance, afin d'obtenir le diplôme visé, l'alternant justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Compensation à l'UE

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Compensation en licence et obtention du diplôme

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de la compensation entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Lorsqu'un seul semestre n'est pas validé et que la moyenne des six semestres est égale ou supérieure à 10/20, le jury de diplôme a la possibilité d'accorder la compensation de ce semestre non validé. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de cette compensation.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.

Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

En cas de **redoublement**, et/ou de **modification du diplôme**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale en licence

La moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des six semestres, sans pondération des semestres.

Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Diplôme intermédiaire de DEUG

La réussite au diplôme intermédiaire de DEUG repose sur la réussite aux quatre premiers semestres de Licence. Toutefois, la compensation opère, sans note éliminatoire, entre les semestres 1 et 2 et entre les semestres 3 et 4.

La moyenne générale obtenue au DEUG est la moyenne des quatre premiers semestres de Licence, sans pondération des semestres.

En cas de dispense de semestre, la moyenne obtenue au DEUG est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des matières dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre.

Evaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements dont l'objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Organisation de l'évaluation continue intégrale

L'organisation temporelle de toutes les évaluations (avec et sans convocation) est établie de façon concertée dans l'équipe pédagogique de la formation. Le responsable de la formation ou le directeur des études (ou équivalent), est le responsable de ce calendrier. Il garantit la meilleure coordination possible entre les évaluations au sein de l'équipe pédagogique. L'organisation pratique est coordonnée par l'équipe pédagogique, la scolarité de la composante et la DALI.

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation (qui doivent être identifiées comme telles dans les modalités d'évaluation de chaque formation) est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.)

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique aux étudiants

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Nombre d'évaluations par UE

Les évaluations doivent être en nombre suffisant pour respecter le principe de seconde chance. Le nombre global de notes est à apprécier en fonction du nombre d'ECTS et/ou du nombre d'enseignements qui composent l'UE, ainsi que de la nature et de la durée des épreuves.

Aucune note ne contribue pour plus de 50% de la moyenne de l'UE.

Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification à son enseignant et à la scolarité ou l'infirmerie, dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. En concertation avec l'enseignant, une épreuve de substitution peut être proposée à l'étudiant ; à défaut la note sera neutralisée.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note de zéro à cette épreuve.

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Une dispense partielle de présence à une épreuve sans convocation peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont également considérées comme des justifications recevables :

- la participation à une compétition sportive à titre personnel ou de la FFSU
- la participation à des formations fédérales
- un stage obligatoire dont la période couvre celle de l'évaluation
- toute convocation officielle (tribunal, permis de conduire, concours...).

Les justificatifs doivent impérativement être présentés dans un délai de 7 jours ouvrés, à la fois à l'enseignant concerné et à l'infirmerie pour les certificats médicaux et à l'enseignant et à la scolarité pour tout justificatif non médical.

Règle(s) additionnelle(s)

Pour la mise en place d'une épreuve de substitution, l'étudiant doit contacter la scolarité et en faire la demande via le formulaire dédié.

Les épreuves de substitution regroupant différentes disciplines/matières, niveaux, étudiants HN et cas particuliers, seront organisées au courant du semestre concerné.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

ENSEIGNEMENTS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE 1 - APSA Option S3										
Option APSA théorie - L2S3		-	3							
Option Théorie Athlétisme - L2S3	Dorian DEMEER	-	3		2	Ecrit	E	01:30	O	
					0	Stage	A	20:00	O	
Option Théorie Badminton / Tennis de table - L2S3	Gilles ERB	-	3		2	Ecrit	E	02:00	O	
					1	Travaux divers	A		O	
Option Théorie Basket-ball - L2S3	Johanna RATZEL	-	3		2	Ecrit	E	01:30	O	
					1	Rapport de stage	A		O	
					0	Stage	A	20:00	O	
					0	Licence FFSU ou FFBB	A		O	
Option Théorie Boxe - L2S3	Corinne GUILLOUD	-	3		2	Ecrit	E	02:00	O	
					1	Oral	O	00:20	O	
Option Théorie Danse - L2S3	Sabine CORNUS	-	3		1	Dossier	A		O	
					2	Ecrit	E	01:30	O	
Option Théorie Escalade - L2S3	Olivier BRAUN	-	3		2	Ecrit	E	02:00	O	
					1	Dossier	A		O	
					1	Oral	O	00:05	O	
Option Théorie - Football - L2S3	Christophe MEISS	-	3		1	Ecrit	E	01:45	O	
Option Théorie Force et renforcement musculaire - L2S3	Jean-Noel BACK	-	3		2	Ecrit	E	01:30	O	
					1	Oral	O	00:10	O	
Option Théorie Gymnastique - L2S3	Pascale JULLY LOTZ	-	3		2	Ecrit	E	02:00	O	
					1	Rapport de stage Rapport de 08-10 pages	A		O	
					0	Stage obligatoire	A	20:00	O	
Option Théorie Handball - L2S3	Johanna RATZEL	-	3		2	Ecrit	E	01:30	O	
					1	QCM	E	00:30	O	
					0	Stage en structure FFHB	A	20:00	O	
Option Théorie Haut-Niveau - L2S3	Olivier BRAUN	-	3		1	Oral	O	00:10	O	
					1	Ecrit	E	01:30	O	
Option Théorie Judo - L2S3	Jean-Noel BACK	-	3		2	Ecrit	E	01:30	O	
					1	Oral	O	00:10	O	
					0	Participation obligatoire à des compétitions Licence FFSU	A		O	

ENSEIGNEMENTS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					2	Ecrit	E	01:30	O	
					1	Rapport de stage	A		O	
					0	Stage	A	12:00	O	
Option Théorie Plein-air de fond - L2S3	Nicolas BONCOURT	-	3		2	Ecrit	E	02:00	O	
					0	Stage	A	20:00	O	
					0	Participation obligatoire à des compétitions Licence FFSU	A		O	
					1	Oral	A	00:20	O	
					1	Contrat option	A		O	
Option Théorie Rugby - L2S3	Jean-Noel BACK	-	3		2	Ecrit	E	01:30	O	
					1	Dossier	A		O	
					0	Participation obligatoire à des compétitions	A		O	
Option Théorie Tennis - L2S3	Antoine SCHWARTZ	-	3		2	Ecrit	E	02:00	O	
					1	Rapport de stage	A		O	
					0	Stage	A	20:00	O	
Option Théorie Volley-ball - L2S3	Paoline PELLEGRIN	-	3		2	Ecrit	E	01:00	O	
					1	Dossier	A		O	
					0	Stage 30h à effectuer tout au long de l'année	A	30:00	O	
					2	Oral	O	00:10	O	
Option APSA pratique - L2S3		-	2							
Option Pratique Athlétisme - L2S3	Dorian DEMEER	-	2		1	1 Evaluation pratique activité 1	A		O	
					1	1 Evaluation pratique activité 2	A		O	
Option Pratique Badminton / Tennis de table - L2S3	Gilles ERB	-	2		2	1 note performance (niveau de jeu)	A		O	
					1	1 note d'engagement	A		O	
Option Pratique Basket-ball L2S3	Johanna RATZEL	-	2		1	Evaluation pratique 1	A		N	
					2	Evaluation pratique 2	A		O	
Option Pratique Boxe - L2S3	Corinne GUILLOUD	-	2		1	Evaluation formative	A		O	
					1	Evaluation sommative	A		O	
Option Pratique Danse - L2S3	Sabine CORNUS	-	2		1	Evaluation pratique	A		O	
					0	Participation à des ateliers et conférences non noté	A		N	
Option Pratique Escalade - L2S3	Olivier BRAUN	-	2		1	Evaluation pratique	A		O	
Option Pratique Football - L2S3	Christophe MEISS	-	2		1	Evaluation pratique 1	A		O	
					3	Evaluation pratique 2	A		O	
Option Pratique Force et renforcement musculaire - L2S3	Jean-Noel BACK	-	2		1	Evaluation pratique	A		O	

ENSEIGNEMENTS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Option Pratique Handball - L2S3	Johanna RATZEL	-	2		2	1 Evaluation pratique	A		O	
Option Pratique Haut-Niveau - L2S3	Olivier BRAUN	-	2		1	Evaluation pratique	A		O	
Option Pratique Judo - L2S3	Jean-Noel BACK	-	2		1	Evaluation pratique	A		O	
Option Pratique Natation - L2S3	Viviane ERNWEIN	-	2		1	Evaluation pratique	A		O	
Option Pratique Plein-air de fond - L2S3	Nicolas BONCOURT	-	2		1	Evaluation pratique	A		O	
Option Pratique Rugby - L2S3	Jean-Noel BACK	-	2		1	Evaluation pratique	A		O	
Option Pratique Tennis - L2S3	Antoine SCHWARTZ	-	2		1	Evaluation pratique	A		O	
Option Pratique Volley-ball - L2S3	Paoline PELLEGRIN	-	2		1	Evaluation pratique	A		O	
UE 2 - APSA Polyvalence S3	Pascale JULLY LOTZ	6	2							
Polyvalence APSA théorie - L2S3		-	3		1	Ecrit	E	01:00	O	
Polyvalence APSA pratique - L2S3		-	2		1	Pratique 1	A		O	
					1	Pratique 2	A		O	
					1	Pratique 3	A		O	
					1	Pratique 4	A		O	
Polyvalence pratique Sp CO Gd Terrain-L2S3		-	1		1	Evaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Sp CO Ptt Terrain-L2S3		-	1		1	Evaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Raquettes-L2S3		-	1		1	Evaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Combat-L2S3		-	1		1	Evaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Forme-L2S3		-	1		1	Evaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Danse-L2S3		-	1		1	Evaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Natation-L2S3		-	1		1	Evaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Plein-Air-L2S3		-	1		1	Evaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Gym-L2S3		-	1		1	Evaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Athlétisme-L2S3		-	1		1	Evaluation pratique	A		O	
UE 3 - Langues et Outils S3		3	1							
Langues - L2S3	Francois DOPPLER-SPERANZA	-	1		1	Oral	O	00:10	N	
					1	Ecrit	E	01:00	O	
Formation et certification PIX - L2S3	Allan ALLOUI - LANGE	-	1		2	Epreuve pratique	A	01:00	O	
					3	Epreuve de certification	A	02:00	O	
UE 4 - Mention et Professionnalisation S3		3	1							
Technique recherche emploi & projet pro. - L2S3		-	1		1	Production Devoir à la maison	A		O	
					1	Oral	O	00:10	O	
Mentions au choix (2 mentions)		-	3							
Mention APAS - L2S3	Marie AGOSTINUCCI	-	1		1	Ecrit	E	00:30	O	
Mention EM - L2S3	Nicolas BONCOURT	-	1		1	Ecrit	E	00:30	O	

ENSEIGNEMENTS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Mention MS - L2S3	Sarah MISCHLER	-	1		1	Ecrit	E	00:30	O	
UE 5 - SVS S3	Stephane DUFOUR	6	2							
SVS - L2S3		-	1		1	Ecrit 1 Biomécanique	E	00:20	O	
					1	Ecrit 2 Neurophysiologie	E	00:20	O	
					1	Ecrit 3 Anatomie	E	00:30	O	
UE 6 - SHS S3		6	2							
Sociologie du sport - L2S3	Michel KOEBEL	-	3		1	Ecrit	E	02:30	N	
					1	Oral	O	00:15	N	
Analyse du système sportif en Europe - L2S3	William GASPARINI	-	1		1	Ecrit	E	00:45	O	
UE 7 - Psychologie S3	Sabine CORNUS	3	1							
Psychologie du sport (Psychologie du développement) - L2S3		-	1		2	Dossier	A		N	
					1	Ecrit QCM	E	00:10	N	
					3	Ecrit	E	01:30	O	
Licence 2 - STAPS - Semestre 4		30	1							
UE 1 - APSA Option S4		3	1							
Option APSA théorie - L2S4		-	3							
Option Théorie Athlétisme - L2S4	Dorian DEMEER	-	3		2	Ecrit	E	01:30	O	
					1	Rapport de stage	A		O	
					0	Stage	A	20:00	O	
Option Théorie Badminton / Tennis de table - L2S4	Gilles ERB	-	3		2	Ecrit	E	02:00	O	
					1	Rapport de stage	A		O	
					1	Travaux divers	A		O	
					1	Stage	A	20:00	O	
Option Théorie Basket-ball - L2S4	Johanna RATZEL	-	3		1	Rapport de stage	A		O	
					2	Ecrit	E	01:30	O	
					0	Licence FFBB ou FFSU	A		O	
					0	Stage	A	20:00	O	
Option Théorie Boxe - L2S4	Corinne GUILLOUD	-	3		2	Ecrit	E	02:00	O	
					1	Dossier	A		O	
					0	Participation obligatoire aux compétitions	A		O	
					0	Stage	A	20:00	O	

ENSEIGNEMENTS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Dossier	A		O	
					1	Rapport Etude de cas	A		O	
Option Théorie Escalade - L2S4	Olivier BRAUN	-	3		2	Ecrit	E	02:00	O	
					1	Rapport de stage	A		O	
					1	Oral	O	00:05	O	
					0	Stage	A	20:00	O	
Option Théorie Football - L2S4	Christophe MEISS	-	3		2	Ecrit	E	01:45	O	
					1	Dossier numérique PowerPoint + capsule vidéo	A		O	
Option Théorie Force et renforcement musculaire - L2S4	Jean-Noel BACK	-	3		2	Ecrit	E	01:30	O	
					1	Dossier PowerPoint + capsule vidéo	A		O	
					0	Participation obligatoire à des compétitions Licence FFSU	A		O	
					0	Stage	A	20:00	O	
Option Théorie Gymnastique - L2S4	Pascale JULLY LOTZ	-	3		2	Ecrit	E	02:00	O	
					1	Rapport de stage	A		O	
					0	Participation obligatoire à des compétitions	A		O	
					0	Stage	A	20:00	O	
Option Théorie Handball - L2S4	Johanna RATZEL	-	3		2	Ecrit	E	01:30	O	
					1	Stage En école primaire	A	20:00	O	
					1	Oral	O	00:10	N	
Option Théorie Haut-Niveau - L2S4	Olivier BRAUN	-	3		1	Ecrit	E	01:30	O	
					1	Oral	O	00:10	O	
Option Théorie Judo - L2S4	Jean-Noel BACK	-	3		2	Ecrit	E	01:30	O	
					1	Rapport de stage	A		O	
					0	Participation obligatoire à des compétitions	A		O	
					0	Stage	A	30:00	O	
Option Théorie Natation - L2S4	Viviane ERNWEIN	-	3		2	Ecrit	E	01:30	O	
					1	Dossier	A		O	
					1	Rapport de stage	A		O	
					0	Participation obligatoire à des compétitions Licence FFSU	A		O	
					0	Stage	A	12:00	O	

ENSEIGNEMENTS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					0	Stage	A	20:00	O	
					0	Participation obligatoire à des compétitions Licence FFSU	A		O	
					1	Oral	O	20:00	O	
					1	Contrat d'option	A		O	
Option Théorie Rugby - L2S4	Jean-Noel BACK	-	3		2	Ecrit	E	01:30	O	
					1	Rapport de stage	A		O	
					0	Participation obligatoire à des compétitions	A		O	
					0	Stage	A	30:00	O	
Option Théorie Tennis - L2S4	Antoine SCHWARTZ	-	3		2	Ecrit	E	02:00	O	
					1	Dossier	A		O	
Option Théorie Volley-ball - L2S4	Paoline PELLEGRIN	-	3		1	Ecrit	E	01:30	O	
					2	Oral	E	00:15	O	
Option APSA pratique - L2S4		-	2							
Option Pratique Athlétisme - L2S4	Dorian DEMEER	-	2		1	Évaluation pratique activité 1	A		O	
					1	Evaluation pratique activité 2	A		O	
Option Pratique Badminton / Tennis de table - L2S4	Gilles ERB	-	2		2	1 Note performance (niveau de jeu)	A		O	
					1	1 note d'engagement	A		O	
Option Pratique Basket-ball - L2S4	Johanna RATZEL	-	2		1	Évaluation pratique 1	A		N	
					2	Evaluation pratique 2	A		O	
Option Pratique Boxe - L2S4	Corinne GUILLOUD	-	2		1	Évaluation formative	A		O	
					1	Évaluation sommative	A		O	
Option Pratique Danse - L2S4	Sabine CORNUS	-	2		1	Évaluation pratique	A		O	
					0	Participation à des ateliers et conférences Non noté	A		N	
Option Pratique Escalade - L2S4	Olivier BRAUN	-	2		1	Évaluation pratique	A		O	
Option Pratique Football - L2S4	Christophe MEISS	-	2		1	1 Évaluation pratique	A		O	
					3	1 Evaluation pratique	A		O	
Option Pratique Théorie Force et renforcement musculaire - L2S4	Jean-Noel BACK	-	2		1	Évaluation pratique	A		O	
Option Pratique Gymnastique - L2S4	Pascale JULLY LOTZ	-	2		1	Évaluation pratique en compétition	A		O	
Option Pratique Handball - L2S4	Johanna RATZEL	-	2		2	1 Évaluation pratique	A		O	
Option Pratique Haut-Niveau - L2S4	Olivier BRAUN	-	2		1	Évaluation pratique	A		O	
Option Pratique Judo - L2S4	Jean-Noel BACK	-	2		1	Évaluation pratique	A		O	
Option Pratique Natation - L2S4	Viviane ERNWEIN	-	2		1	Évaluation pratique	A		O	
Option Pratique Plein-air de fond - L2S4	Nicolas BONCOURT	-	2		1	Evaluation pratique	A		O	

ENSEIGNEMENTS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Option Pratique Tennis - L2S4	Antoine SCHWARTZ	-	2		1	Évaluation pratique	A		O	
Option Pratique Volley-ball - L2S4	Paoline PELLEGRIN	-	2		1	Évaluation pratique	A		O	
UE 2 - APSA Polyvalence S4	Pascale JULLY LOTZ	6	2							
Polyvalence APSA théorique - L2S4		-	3		1	Ecrit	E	01:00	O	
Polyvalence APSA pratique - L2S4		-	2		1	Pratique 1	A		O	
					1	Pratique 2	A		O	
					1	Pratique 3	A		O	
					1	Pratique 4	A		O	
Polyvalence pratique Sp CO Gd Terrain-L2S4		-	1		1	Evaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Sp CO Ptt Terrain-L2S4		-	1		1	Evaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Raquettes-L2S4		-	1		1	Evaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Combat-L2S4		-	1		1	Evaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Forme-L2S4		-	1		1	Evaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Danse-L2S4		-	1		1	Evaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Natation-L2S4		-	1		1	Evaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Plein-Air-L2S4		-	1		1	Evaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Gym-L2S4		-	1		1	Evaluation pratique	A		O	
Polyvalence pratique Athlétisme-L2S4		-	1		1	Evaluation pratique	A		O	
UE 3 - Langues et Outils S4		3	1							
Langues - L2S4	Francois DOPPLER-SPERANZA	-	1		1	Ecrit	E	01:00	O	
					1	Oral	O	00:10	N	
Initiation aux statistiques - L2S4		-	1		1	Ecrit	E	02:00	O	
UE 4 - Mention et Professionnalisation S4		3	1							
Mention au choix		-	4							
Mention APAS - L2S4	Marie AGOSTINUCCI	-	4		1	Ecrit pédagogique	E	01:00	O	
					1	Dossier	A		N	
Mention EM - L2S4	Nicolas BONCOURT	-	4		1	Ecrit	E	02:00	O	
					1	Ecrit	E	03:00	O	
Mention ES - L2S4	Allan PAGANO	-	4		1	Oral	O	00:15	O	
					1	Ecrit	E	01:00	O	
Mention MS - L2S4	Sarah MISCHLER	-	4		1	Dossier	A		N	
					1	Ecrit	E	01:00	O	
Stage adapté mention - L2S4	<i>M. AGOSTINUCCI / S. PRIESTER / A. PAGANO / S. MISCHLER</i>	-	1		1	Rapport de stage Stage et rapport de stage obligatoire	A		O	
UE 5 - SVS S4	Stephane DUFOUR	6	2							

ENSEIGNEMENTS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Ecrit (biomécanique)	E	00:20	O	
					1	Ecrit (physiologie)	E	00:20	O	
UE 6 - SHS S4	Philippe ROCHARD	6	2							
Histoire du sport - L2S4		-	2		4	Ecrit	E	02:30	O	
					1	Note de participation	A		N	
					3	Oral	O	00:10	N	
UE 7 - Psychologie S4	Sabine CORNUS	3	1							
Psychologie du sport (Psychologie expérimentale) - L2S4		-	1		1	1 protocole TD	A		N	
					2	Ecrit	E	01:30	O	
					2	Oral	O	00:10	N	